

De :

Date : 03/03/2021 09:13

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Bonjour,

J'ai appris qu'un élevage de poules risque de se construire non loin de chez moi.

je n'ai jamais été consulté par personne et m'oppose fermement à ce projet.

les causes sont multiples : nuisance visuel, sonore, olfactive, pour ne citer que celles là.

Il semblerait par ailleurs que la personne à l'égide de cela résiderait à la Marne, pourquoi ne construit il pas ça chez lui ?

Une fois de plus un arriviste est prêt à tout pour arriver à ses fins, sans nullement se soucier d'autrui.

n'y a t-il des lois pour protéger les ignorés ?

je vous prie de prendre ma position en considération.

merci.

l:

--

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>